

FORMULES TODDLERS / YOUNG LEARNERS 2021-2022

| | | |
|---|---|------|
| TODDLERS & YOUNG LEARNERS | Abonnement en mini-groupe de septembre à décembre 2021 (10 séances) | 159€ |
| | Abonnement 10 séances + 1 Grand Atelier de Cuisine de 2 heures | 199€ |
| | Abonnement annuel de 22 séances en mini-groupe | 350€ |
| | Abonnement annuel + 1 Grand Atelier de Cuisine de 2 heures | 390€ |
| Frais d'inscription: 30€ par famille la première année / 20€ l'(les) année(s) suivante(s) | | |

Possibilité de cours sur mesure en individuel ou mini-groupe (de 2 à 8 participants) constitué par vos soins. Nous consulter pour les tarifs et les modalités.

Les séances individuelles : sont positionnables en fonction de vos disponibilités et de celles des formateurs, du lundi au vendredi, de 9h à 19h30, et certains samedis de 9h à 12h30, en périodes scolaires et/ou pendant les vacances scolaires. Merci de noter que vous pouvez demander l'annulation et le report d'une séance individuelle déjà programmée en nous écrivant par email au plus tard 15 jours avant la date de report souhaitée à : contact@blueshipenglish.com.

Les séances en groupes : Merci de noter que les séances en groupe ont lieu à partir de 6 personnes inscrites au minimum. BlueShip English se réserve le droit d'annuler une session ou de proposer un autre créneau dans l'éventualité d'un nombre de participants insuffisants dans un groupe TODDLERS, YOUNG LEARNERS ou TEENS.

Modalités d'inscription :

La fiche d'inscription accompagnée du règlement est à déposer au centre de formation ou à envoyer à l'adresse suivante : [Blueship English](#) au 2, Rue du Petit Bé - 35170 BRUZ.

Vous avez la possibilité de régler en 2 ou 3 fois sans frais pour les prestations d'une durée supérieure à 3 mois. Les chèques sont à envoyer groupés au moment de l'inscription avec les dates d'encaissement suivantes au dos des chèques établis à l'ordre de [Blueship English](#) :

1^{er} chèque (40%) encaissé au moment de l'inscription

2^{ème} chèque (30%) et 3^{ème} chèque (30%) encaissés le 1^{er} des deux mois suivants